

Novembre 2009

## **Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à 0,5%**

L'UE en hausse à 1,0%

Le taux d'inflation annuel de la **zone euro**<sup>1</sup> a été de 0,5% en novembre 2009<sup>2</sup>, contre -0,1% en octobre. Un an auparavant, il était de 2,1%. Le taux d'inflation mensuel a été de 0,1% en novembre 2009.

Le taux d'inflation annuel de l'**UE**<sup>3</sup> a été de 1,0% en novembre 2009, contre 0,5% en octobre. Un an auparavant, il était de 2,8%. Le taux d'inflation mensuel a été de 0,2% en novembre 2009.

Ces chiffres sont publiés par **Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes**.

### **L'inflation dans les États membres de l'UE**

En novembre 2009, les taux annuels les plus faibles ont été observés en **Irlande** (-2,8%), en **Estonie** (-2,1%) et en **Lettonie** (-1,4%), et les plus élevés en **Hongrie** (5,2%), en **Roumanie** (4,6%) et en **Pologne** (3,8%). Par rapport à octobre 2009, l'inflation annuelle a baissé dans un État membre, est restée stable dans trois et a augmenté dans vingt-trois.

Les taux moyens<sup>4</sup> sur douze mois jusqu'en novembre 2009 ont été les plus faibles en **Irlande** (-1,4%), au **Portugal** (-0,8%) et en **Espagne** (-0,2%), et les plus élevés en **Roumanie** (5,7%), en **Lituanie** (4,8%) et en **Lettonie** (4,2%).

### **Zone euro**

Les principales composantes présentant les taux annuels les plus élevés en novembre 2009 ont été les boissons alcoolisées et le tabac (4,5%), les autres biens et services (2,2%) ainsi que l'enseignement (1,6%), tandis que les taux annuels les plus faibles ont été observés pour les produits alimentaires (-1,2%), le logement (-1,0%) et les communications (-0,7%). Au niveau des sous-indices détaillés, le tabac (+0,13 point de pourcentage), les carburants pour le transport (+0,12) et les loyers (+0,08) ont eu les plus forts impacts à la hausse sur le taux global, alors que le gaz (-0,30), les combustibles liquides (-0,11), le lait, les fromages et les oeufs ainsi que les voitures (-0,09 chacun) ont eu les plus forts impacts à la baisse.

Les principales composantes présentant les taux mensuels les plus élevés ont été les transports (0,7%), les boissons alcoolisées et le tabac (0,5%) et les articles d'habillement (0,4%) tandis que les communications (-0,5%), les loisirs et la culture ainsi que les hôtels et restaurants (-0,4% chacun) ont affiché les taux les plus faibles. En particulier, les carburants pour le transport (+0,12 point de pourcentage), les combustibles liquides, le tabac et les légumes (+0,02 chacun) ont eu les impacts à la hausse les plus importants, alors que les services d'hébergement (-0,05), les voyages à forfait (-0,04), le transport par air (-0,03) et les télécommunications (-0,02) ont eu les impacts à la baisse les plus marqués.

## Taux d'inflation annuel en novembre 2009 (%) par ordre croissant

Zone euro																
IE	PT	MT	BE	SK	DE	ES	FR	Zone euro	AT	NL	IT	CY	FI	LU	SI	EL
-2,8	-0,8	-0,1	0,0	0,0	0,3	0,4	0,5	<b>0,5p</b>	0,6p	0,7p	0,8	1,0	1,3	1,7	1,8	2,1
États membres de l'UE hors de la zone euro																
EE	LV	CZ	BG	DK	UE	LT	UK	SE	PL	RO	HU					
-2,1	-1,4	0,2	0,9	0,9	<b>1,0p</b>	1,3	1,9	2,4	3,8	4,6	5,2					

## Taux d'inflation mesurés par les IPCH (en %)

	Taux annuels					Taux moyens sur 12 mois <sup>4</sup>	Taux mensuels
	<u>Nov 09</u>	<u>Oct 09</u>	<u>Sep 09</u>	<u>Août 09</u>	<u>Nov 08</u>	<u>Nov 09-08</u>	<u>Nov 09</u>
	Nov 08	Oct 08	Sep 08	Août 08	Nov 07	Nov 08-07	Oct 09
Belgique (BE)	0,0	-0,9	-1,0	-0,7	3,2	0,2	0,2
Allemagne (DE)	0,3	-0,1	-0,5	-0,1	1,4	0,3	-0,2
Irlande (IE)	-2,8	-2,8	-3,0	-2,4	2,1	-1,4	-0,1
Grèce (EL)	2,1	1,2	0,7	1,0	3,0	1,3	0,6
Espagne (ES)	0,4	-0,6	-1,0	-0,8	2,4	-0,2	0,5
France (FR)	0,5	-0,2	-0,4	-0,2	1,9	0,1	0,2
Italie (IT)	0,8	0,3	0,4	0,1	2,7	0,9	0,1
Chypre (CY)	1,0	-1,0	-1,2	-0,9	3,1	0,2	0,7
Luxembourg (LU)	1,7	-0,2	-0,4	-0,2	2,0	-0,1	0,6
Malte (MT)	-0,1	-0,5	0,8	1,0	4,9	2,3	-2,6
Pays-Bas (NL)	0,7p	0,4	0,0	-0,1	1,9	1,1p	-0,1p
Autriche (AT)	0,6p	0,1	0,0	0,2	2,3	0,4p	0,2p
Portugal (PT)	-0,8	-1,6	-1,8	-1,2	1,4	-0,8	0,1
Slovénie (SI)	1,8	0,2	0,0	0,1	2,9	0,8	0,8
Slovaquie (SK)	0,0	-0,1	0,0	0,5	3,9	1,2	0,3
Finlande (FI)	1,3	0,6	1,1	1,3	3,5	1,8	0,2
<b>Zone euro (IPCUM)</b>	<b>0,5p</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>2,1</b>	<b>0,3p</b>	<b>0,1p</b>
Bulgarie (BG)	0,9	0,3	0,2	1,3	8,8	2,9	0,2
République tchèque (CZ)	0,2	-0,6	-0,3	0,0	4,1	0,8	0,1
Danemark (DK)	0,9	0,6	0,5	0,7	2,8	1,2	0,0
Estonie (EE)	-2,1	-2,1	-1,7	-0,7	8,5	1,0	-0,3
Lettonie (LV)	-1,4	-1,2	0,1	1,5	11,6	4,2	-0,7
Lituanie (LT)	1,3	1,0	2,3	2,2	9,2	4,8	0,0
Hongrie (HU)	5,2	4,2	4,8	5,0	4,1	3,9	0,5
Pologne (PL)	3,8	3,8	4,0	4,3	3,6	3,9	0,3
Roumanie (RO)	4,6	4,3	4,9	4,9	6,8	5,7	0,7
Suède (SE)	2,4	1,8	1,4	1,9	2,4	1,9	0,0
Royaume-Uni (UK)	1,9	1,5	1,1	1,6	4,1	2,2	0,3
<b>UE (IPCE)</b>	<b>1,0p</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>2,8</b>	<b>1,0p</b>	<b>0,2p</b>
Islande (IS)	12,4	13,8	15,3	16,0	19,8	17,1	0,7
Norvège (NO)	1,9	0,8	1,4	1,8	3,3	2,3	0,4
<b>EEE (IPCEEE)</b>	<b>1,0p</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>2,8</b>	<b>1,1p</b>	<b>0,2p</b>
Suisse (CH)	-0,1	-1,0	-1,1	-1,0	1,2	-0,7	-0,1

Source: Eurostat

p = provisoire

## Taux d'inflation de la zone euro (en %) pour les principales composantes, mesurés par les IPCH

Zone euro (IPCUM)	Poids utilisés en 2009	Taux annuels					Taux moyens sur 12 mois <sup>4</sup>	Taux mensuels
		Nov 09 Nov 08	Oct 09 Oct 08	Sep 09 Sep 08	Août 09 Août 08	Nov 08 Nov 07	Nov 09-08 Nov 08-07	Nov 09 Oct 09
		00 Ensemble	1000,0	0,5p	-0,1	-0,3	-0,2	2,1
01 Produits alimentaires	156,2	-1,2p	-1,5	-1,3	-1,2	3,7	0,4p	0,2p
02 Boissons alcoolisées, tabac	37,1	4,5p	4,4	4,4	4,5	3,5	3,9p	0,5p
03 Articles d'habillement	67,8	0,2p	0,3	0,5	0,4	0,8	0,3p	0,4p
04 Logement	156,3	-1,0p	-1,6	-1,6	-1,3	4,5	0,3p	0,1p
05 Équipement ménager	71,1	1,2p	1,4	1,5	1,7	2,1	1,7p	0,0p
06 Santé	41,7	1,1p	1,1	1,2	1,2	2,1	1,4p	0,1p
07 Transports	151,4	1,4p	-2,0	-3,7	-3,2	-0,6	-3,3p	0,7p
08 Communications	32,2	-0,7p	-0,3	-0,3	-0,7	-2,1	-1,1p	-0,5p
09 Loisirs et culture	96,6	0,0p	0,3	0,3	0,5	0,6	0,5p	-0,4p
10 Enseignement	10,4	1,6p	1,5	0,6	0,6	1,3	0,9p	0,1p
11 Hôtels et restaurants	94,4	1,2p	1,3	1,4	1,5	3,4	2,1p	-0,4p
12 Autres	84,7	2,2p	2,2	2,3	2,2	2,5	2,2p	0,1p
Ensemble								
- hors énergie	904,3	0,8p	0,8	0,9	1,0	2,3	1,4p	0,0p
- hors énergie, AlimAlcTab*	711,0	1,0p	1,2	1,2	1,3	1,9	1,4p	-0,1p
- hors énergie, Alim non transf.	829,7	1,0p	1,0	1,1	1,2	2,2	1,4p	0,0p
- hors énergie et produits saison.	866,2	0,9p	1,0	1,1	1,2	2,3	1,4p	0,0p
- hors tabac	977,4	0,4p	-0,3	-0,5	-0,3	2,1	0,2p	0,1p
Énergie	95,7	-2,4p	-8,5	-11,0	-10,2	0,7	-8,5p	1,4p
AlimAlcTab*	193,3	-0,1p	-0,4	-0,2	-0,1	3,7	1,0p	0,2p

Source: Eurostat

\* AlimAlcTab = produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac

p = provisoire

## Sous-indices ayant eu les impacts les plus importants dans la zone euro

COICOP	Novembre 09 / Novembre 08	Pondération (%) 2009	Taux (%)	Impact (point de pourcentage)
02.20	Tabac	22,6	6,0p	0,13
07.22	Carburants pour le transport	39,9	2,8p	0,12
04.11/2	Loyers	59,6	1,7p	0,08
07.23	Entretien des véhicules	24,2	3,3p	0,07
11.11	Restaurants et cafés	69,5	1,4p	0,07
04.51	Électricité	23,1	2,6p	0,05
01.17	Légumes	15,4	-2,9p	-0,05
09.11	Équipement audiovisuel	4,8	-11,3p	-0,06
07.11	Voitures	42,7	-1,5p	-0,09
01.14	Lait, fromage et oeufs	22,7	-3,3p	-0,09
04.53	Combustibles liquides	7,5	-12,4p	-0,11
04.52	Gaz	18,5	-15,5p	-0,30
	<b>Novembre 09 / Octobre 09</b>			
07.22	Carburants pour le transport	39,9	2,8p	0,12
04.53	Combustibles liquides	7,5	2,9p	0,02
02.20	Tabac	22,6	0,8p	0,02
01.17	Légumes	15,4	1,2p	0,02
03.12	Vêtements	50,2	0,4p	0,01
09.33	Jardins, plantes et fleurs	6,5	1,6p	0,01
01.12	Viande	36,5	-0,1p	-0,01
04.52	Gaz	18,5	-0,5p	-0,01
08.2/3	Télécommunications	30,6	-0,5p	-0,02
07.33	Transport par air	6,0	-5,4p	-0,03
09.60	Voyages à forfait	16,3	-2,8p	-0,04
11.20	Services d'hébergement	17,2	-2,8p	-0,05

Source: Eurostat

p= provisoire

## Mesures de l'inflation

Le *taux annuel* mesure l'évolution des prix entre le mois pris en compte et le même mois de l'année précédente. Cette mesure est sensible à des changements récents du niveau des prix, mais peut être affectée par des effets exceptionnels dans l'un ou l'autre des mois.

Le *taux moyen sur douze mois*<sup>4</sup> élimine cette volatilité en comparant la moyenne des indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) des douze derniers mois avec la moyenne des douze mois précédents. Cette mesure est moins sensible aux changements passagers des prix.

Le *taux mensuel* établit la comparaison des niveaux de prix entre les deux derniers mois. Bien que mis à jour, il peut être affecté par des effets saisonniers ou autres.

L'*impact* d'une composante particulière mesure la variation de l'inflation globale due à l'inclusion de cette composante dans l'IPCH. L'impact tient compte à la fois de la pondération et du fait que l'inflation pour cette composante est plus forte ou plus faible que le taux d'inflation pour l'ensemble des produits. Par exemple, l'impact du tabac équivaut à la différence entre le taux d'inflation pour l'ensemble des produits et le taux pour l'ensemble hors tabac. Les impacts ne sont pas strictement additifs.

## IPCH conçus pour la comparaison internationale

Les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) sont les chiffres de l'inflation harmonisés demandés par l'article 121 du traité d'Amsterdam (109 J du traité sur l'Union européenne). Ils sont conçus pour permettre la comparaison internationale de l'évolution des prix à la consommation. Ils mettent l'accent sur la qualité et la comparabilité entre les indices des différents pays ainsi que sur leurs mouvements relatifs.

Les changements de prix mesurés par les IPCH, l'indice des prix à la consommation de l'Union monétaire (IPCUM), l'indice des prix à la consommation européen (IPCE) et l'indice des prix à la consommation de l'Espace économique européen (IPCEEE) sont utilisés comme mesures de l'inflation dans les États membres, dans la zone euro, dans l'Union européenne et dans l'Espace économique européen.

L'IPCUM est utilisé par la Banque centrale européenne (BCE) comme l'indicateur de la stabilité des prix dans la zone euro (voir le [communiqué de presse de la BCE du 8 mai 2003](#)).

Les IPCH des États membres sont fournis par les instituts nationaux de statistique; l'IPCUM, l'IPCE et l'IPCEEE sont élaborés par Eurostat. L'IPCH est calculé en tant qu'indice-chaîne annuel, les poids des différents pays pouvant être modifiés chaque année. Les agrégats de l'IPCH sont calculés comme des moyennes pondérées des IPCH en prenant les pondérations des pays et les sous-indices concernés. Le poids d'un pays est proportionnel à la part de sa dépense monétaire de consommation finale des ménages dans le total du groupe de pays concerné. Il est exprimé en euros pour l'IPCUM, et en standards de pouvoir d'achat pour l'IPCE et pour l'IPCEEE. L'IPCUM est considéré comme une seule entité à l'intérieur de l'IPCE et de l'IPCEEE depuis 1999.

## Informations supplémentaires

Des informations plus détaillées concernant les IPCH peuvent être obtenues dans la publication mensuelle *Données en bref, Économie et finances* sur les "Indices harmonisés des prix à la consommation". Une centaine de sous-indices IPCUM, IPCE, IPCEEE et IPCH, avec les pondérations correspondantes, sont disponibles dans la base de données d'Eurostat. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section du site web d'Eurostat consacrée aux IPCH: <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/hicp/introduction>.

## Dates des prochaines publications

Les dates de publication programmées pour les prochains mois sont :

Indice pour	Estimations rapides IPCUM	Communiqués de presse IPCH
Décembre 2009	5 janvier 2010	15 janvier 2010
Janvier 2010	29 janvier 2010	26 février 2010
Février 2010	2 mars 2010	16 mars 2010

1. L'inflation dans la zone euro se mesure au moyen de l'IPCUM («indice des prix à la consommation de l'Union monétaire», tel que défini dans le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995), qui est l'agrégat officiel pour la zone euro. La zone euro couvrait initialement la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande. Elle comprend la Grèce depuis janvier 2001, la Slovénie depuis janvier 2007, Chypre et Malte depuis janvier 2008 et la Slovaquie depuis janvier 2009. Les nouveaux États membres sont intégrés à l'IPCUM selon une formule d'indice en chaîne.
2. L'estimation rapide de l'IPCUM pour novembre 2009, publiée le 30 novembre 2009, était de 0,6%.
3. L'inflation dans l'UE se mesure au moyen de l'IPCE («indice européen des prix à la consommation»), tel que défini dans le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995), qui est l'agrégat officiel pour l'Union européenne. L'UE comptait 15 États membres jusqu'en avril 2004, 25 États membres de mai 2004 à décembre 2006 et 27 États membres depuis janvier 2007. Les nouveaux États membres sont intégrés dans l'IPCE selon une formule d'indice en chaîne.
4. Mesure utilisée pour déterminer la stabilité des prix dans les rapports de convergence de la Commission au Conseil.

Publié par:  
**Service de presse d'Eurostat**

**Tim ALLEN**  
Tél: +352-4301-33 444  
[eurostat-pressoffice@ec.europa.eu](mailto:eurostat-pressoffice@ec.europa.eu)

Pour plus d'informations sur la méthodologie:

**Tatiana MRLIANOVA**  
**Christine WIRTZ**  
Tél: +352-4301-32 004  
[estat-hicp-methods@ec.europa.eu](mailto:estat-hicp-methods@ec.europa.eu)

Nos communiqués sur internet: <http://ec.europa.eu/eurostat>

Une sélection des principaux indicateurs économiques européens: <http://ec.europa.eu/eurostat/euroindicators>